

**REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE RÉALISATION POUR LA FILIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
41	41	14

Date de convocation	01/07/2021
Date d'affichage	02/07/2021

DL21016	OBJET : ADOPTION RÉGLEMENT ET PLAN DE FORMATION AU PROFIT DES AGENTS DU SITOM SUD GARD
----------------	---

Le sept juillet deux mille vingt et un, à 15 h 00, s'est réuni dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, le Comité Syndical du SITOM Sud Gard, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président du SITOM Sud Gard.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Marc TAULELLE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Sylvette FAYET, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Frédéric BEAUME, Mme Aurélie PROHIN suppléante de M. Pierre LUCCHINI, Mme Marie-France RAINVILLE suppléante de M. Alain DALMAS.

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS,

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric TOUZELLIER, M. Julien PLANTIER, M. Bernard ANGELRAS, Mme Pascale VENTURINI, Mme Géraldine REY DESCHAMPS, M. Alain DALMAS, M. Jean-François DURAND COUTELLE, Mme Claude de GIRARDI, M. Monique BOISSIERE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jack DENTEL, M. Antoine MARCOS, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Pierre LUCCHINI, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Frédéric PASTOR,

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT,

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET, Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays de Sommières : M. Yvan COUDERC

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Julien PLANTIER à Richard TIBERINO

Antoine MARCOS à Jean-Christophe GREGOIRE

Martine KUFFER à Didier LEBOIS

Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président en charge des ressources humaines expose,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'avis du Comité technique en date du 24 juin 2021 ;

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du comité la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de 3 ans à compter du 9 juillet 2021.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation se compose de :

- La charte de la collectivité avec ses objectifs stratégiques,
- Les besoins de formation individuels et collectifs des agents,
- Le règlement de formation propre à la collectivité

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le Comité syndical
après en avoir délibéré

DECIDE

Article unique : D'approuver le règlement et le plan de formation 2021/2022/2023 pour les agents du Sitom sud Gard tels que validés par le Comité Technique du Centre du Gard et ci-joints en annexe de la présente délibération.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14 + 3 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20210707-DL21016-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2021

Affichage : 28/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation




Président du SITOM Sud Gard
Richard TIBERINO